

Commune de St Jean d'Arves

Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal
Séance du 16 août 2023 à 17h30 en mairie de St Jean d'Arves
Convocation : 8 août 2023

Présents : HUSTACHE Christiane, ARLAUD Marielle, SOL Sébastien, DAVID Éric, HUSTACHE Maurice, GEMIN Clément, DURAZ Sébastien.

Absents : HENRY Lætitia avec procuration à HUSTACHE Maurice. CHARPIN Frédéric avec procuration à DURAZ Sébastien.

Secrétaire de séance : DAVID Éric.

Conseillers en exercice : 09

Présents : 07

Votants : 09

1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 juillet 2023.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 31 juillet 2023.

Vote : 8 voix pour.

2 – Décision modificative du budget communal n°1.

D 60632 : - 2 100 €

R 6574 : + 2 100 €

D 6248 : - 4 142 €

R 739118 : + 4 142 €

Vote : 8 voix pour.

3 – Prise en charge des frais de Madame le Maire pour le congrès DSF à Toulon.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal sa demande de prise en charge des frais relatifs au congrès DSF à Toulon, les 5 et 6 octobre 2023.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais relatifs au congrès DSF à Toulon, les 5 et 6 octobre 2023.

Vote : 8 voix pour.

Arrivée de Clément Gemin à 17h35

4 - Prise en charge des frais de Madame le Maire pour le congrès des Maires à Paris.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal sa demande de prise en charge des frais relatifs au congrès des Maires à Paris, du 20 au 23 novembre 2023.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais relatifs au congrès des Maires à Paris, du 20 au 23 novembre 2023.

Vote : 9 voix pour.

5 – Renouvellement de la convention de distribution de secours avec la SATVAC.

Madame le Maire lit au Conseil Municipal la convention de distribution des secours liant la Commune de St Jean d'Arves et la société SATVAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver cette convention de distribution des secours liant la Commune de St Jean d'Arves à la société SATVAC pour une durée de 5 ans.

Vote : 9 voix pour.

6 – Création d'un emploi temporaire de remplacement.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la création d'un emploi temporaire de remplacement, d'agent administratif de l'Agence Postale Communale au grade d'adjoint administratif, relevant de la catégorie C au tableau des effectifs, à temps non complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 17.50 heures, pour une durée de 1.5 mois et fixant le niveau de recrutement et la rémunération.

Le Conseil Municipal autorise cette procédure de recrutement et autorise Madame le Maire à signer ce contrat de travail.

Vote : 9 voix pour.

7 – Approbation du devis de la société Electra pour l'éclairage public d'Entraigues.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau devis de la Société ELECTRA SAVOIES pour les travaux de rénovation de l'éclairage public à Entraigues.

Le montant de ce devis s'élève à 28 220.00 € HT soit 33 864.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ce devis à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer le devis de la Société ELECTRA SAVOIES pour 33 864.00 € TTC.

Vote : 9 voix pour.

8 – Cadrage juridique du projet de création d'un restaurant d'altitude.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le cadrage juridique du projet de création d'un restaurant d'altitude.

Le Conseil Municipal va prendre contact avec Monsieur Emmanuel Petit d'AGATE pour lancer le projet de création d'un restaurant d'altitude et de créer le cahier des charges.

9 – Projet Mr Binois.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet déposé par Monsieur Binois pour la parcelle A 2103 à la Chal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre ce terrain 332 € TTC le m² pour réaliser le projet présenté.

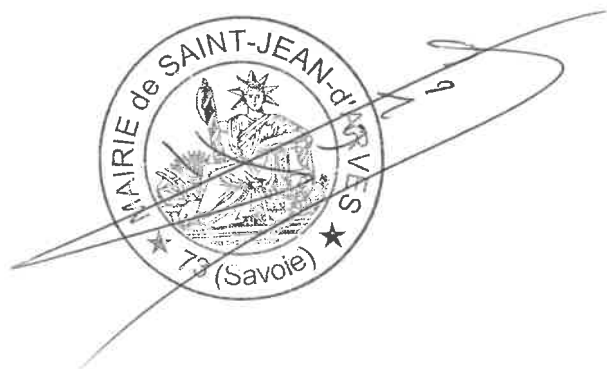
Vote : 8 voix pour, 1 abstention (pouvoir Frédéric Charpin).

Questions diverses :

- Lecture du courrier de Madame Brun Nathalie demandant le bornage du chemin rural des Chambons.
- Monsieur Brun Michel : un courrier lui sera fait pour divers problèmes à la Villette.
- Un huissier va être sollicité afin de constater une occupation illégale d'un terrain agricole.
- Monsieur Duraz Sébastien nous fait part de ses nouvelles responsabilités au niveau de la Région. D'ici la fin du mois de septembre il sera moins disponible au niveau de la commune.
- Monsieur Michel Nicolas : un courrier lui sera fait pour lui préciser divers points au niveau agricole.
- Doléances de vacanciers concernant des patous sans surveillance aux Vallons.
- Une réunion de travail aura lieu courant septembre pour le restaurant d'altitude de la Chal.

Séance levée à 18h50.

Madame le Maire



DAVID ÉRET
Secrétaire de séance

publié et affiché le 18 septembre 2021